



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2021-30**

Séance du 15 mars 2021

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal,
régulièrement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi et dans la Salle TOM MOREL,
sise 188 rue des Fleuries - Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE, et sous la présidence, de
Monsieur Christian ANSELME, maire.*

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 3 - Votants : 29

**OBJET : AMÉLIORATION DU RÉSEAU MOBILE ET INSTALLATION D'UN PYLONE
SUR LA PARCELLE A765 – COMMUNE DÉLÉGUÉ DE THORENS-GLIÈRES**

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. -
BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. -
FILLION L. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. -
PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : BIARD G. (pouvoir MERCIER-GUYON C.) - DITTA E. (pouvoir FILLION L.) - HUCHET C. - REVEILLON E. (pouvoir
DUPONT C.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S.

Secrétaire de séance : DELILLE M.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

Considérant qu'il a été proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser l'installation d'un pylône « antenne-relais Haut débit mobile 4G » sur la parcelle communale cadastrée A 765, située près de la carrière des Eranies, sur la commune déléguée de Thorens-Glières,

Considérant que ce pylône installé par la société ORANGE servira aux quatre opérateurs de téléphonie afin d'améliorer le réseau mobile dans la vallée de Flan,

Considérant qu'une visite technique a été organisée sur site le 12 janvier 2021, avec un correspondant ORANGE et Monsieur Jean-Charles MAXENTI représentant la commune de Fillière,

Considérant que les modalités de cette installation, et notamment le versement d'une redevance de 1 000 € par la société ORANGE, aux fins d'occupation de cette parcelle communale, devront être formalisées dans un bail à intervenir entre la commune et la société ORANGE,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** l'installation de cette antenne-relais sur la parcelle communale cadastrée A 765 (voir plan joint à la présente),
- **VALIDE** le versement à la commune par la société ORANGE d'une redevance d'un montant de 1 000 €,
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, et notamment le bail à intervenir entre ORANGE et la commune afin de formaliser les modalités de cette installation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLOK

ID : 074-200062586-20210315-DEL2021_30-DE